

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

SECLIRA APPÂT-MOUCHE

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: FR-2024-0036

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0032506-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom commercial/noms commerciaux | SYSTORA APPÂT-MOUCHE STENDUR APPÂT-MOUCHE |
|---------------------------------|--|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | BASF France SAS |
| | Adresse | Levallois, c/o BASF France SAS, Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY Cedex France |
| Numéro de l'autorisation | | FR-2024-0036 |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | | FR-0032506-0000 |
| Date de l'autorisation | | 22/07/2024 |
| Date d'expiration de l'autorisation | | 10/04/2029 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | BASF Corporation |
| Adresse du fabricant | 100 Park Avenue –Florham Park NJ 07932 New Jersey États-Unis d'Amérique |
| Emplacement des sites de fabrication | BASF Corporation site 1 PLZ Aeroscience , 1101 Integram Drive Pacific MO 63069 Missouri États-Unis d'Amérique BASF Corporation site 2 Czech Aerosol, a.s., Velvety 33 41501 Rtyne nad Bilinou Tchèque BASF Corporation site 3 AEROSOL SERVICE GmbH, Helmstedter Str. 58 c 38126 Braunschweig Allemagne BASF Corporation site 4 JagoPRO Sp.z o.o., Szczakowska Street 35 43-600 Jaworzno Pologne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | Dinotefuran |
| Nom du fabricant | LKC Chem-Regs Ltd (Acting for Mitsui Chemicals Crop & Life Solutions, Inc., Japan) Ireland |
| Adresse du fabricant | Nihonbashi Dia Building, 1-19-1, Nihonbashi, Chou-ku 103-0027 Tokyo Japon |
| Emplacement des sites de fabrication | LKC Chem-Regs Ltd (Acting for Mitsui Chemicals Crop & Life Solutions, Inc., Japan) Ireland site 1 Mitsui Chemicals Inc./Omuta Works, 30 Asamuta-Machi, Ohmuta Shi 836-8610 Fukuoka Japon |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|-------------|-----------|----------------------|-------------|-----------|---------------|
| Dinotefuran | | substance active | 165252-70-0 | | 0,505 % (p/p) |
| Acetone | | Substance non active | 67-64-1 | 200-662-2 | 25,3 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: AE (aérosols (prêts à l'emploi))

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | <p>H222 : Aérosol extrêmement inflammable, H229 : Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H229: Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261: Éviter de respirer les aérosols.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler doctor en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P410 + P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P501: Dispose of contents/container to ...</p> |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Insecticide en milieu urbain, professionnel

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouche domestique Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur Intérieur : locaux industriels/commerciaux, résidences privées, bâtiments destinés à recevoir du public (hôpitaux, cabinets infirmiers, etc.) |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Traitement localisé avec un aérosol placé à 30 cm de la surface à traiter. |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Appliquer 16 g de produit / m ² correspondant à 3 secondes de pulvérisation par mètre linéaire. Efficacité résiduelle jusqu'à 6 semaines. Dilution (%): 0 Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Maximum 11 applications par an. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Boîtier aérosol métallique revêtu de PP ou de PE ou de PET de contenance 250, 300, 350, 400, 500 ou 600 mL |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Ne pas dépasser 11 applications par an.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Insecticide en milieu urbain, non professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouche domestique Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur Intérieur : résidences privées/ locaux domestiques |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Traitement localisé avec un aérosol placé à 30 cm de la surface à traiter. |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Appliquer 16 g de produit / m ² correspondant à 3 secondes de pulvérisation par mètre linéaire. Efficacité résiduelle jusqu'à 6 semaines. Dilution (%): 0 Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Maximum 11 applications par an. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Boîtier aérosol métallique revêtu de PP ou de PE ou de PET de contenance 100, 150, 200 ou 250 mL. |

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Ne pas dépasser 11 applications par an.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Insecticide en milieu rural (bâtiments d'élevage, fermes), professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouche domestique Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: autre: Mouche des étables Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur Intérieur : bâtiments d'élevage, fermes |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Traitement localisé avec un aérosol placé à 30 cm de la surface à traiter |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Appliquer 16 g de produit / m ² correspondant à 3 secondes de pulvérisations par mètre linéaire. Traiter jusqu'à un maximum de 10% des murs et plafonds en fonction du niveau d'infestation dans les endroits où les mouches sont retrouvées. Efficacité résiduelle jusqu'à 6 semaines. Dilution (%): 0 Dilution (%): - |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Nombre et fréquence des applications: Maximum 6 applications par an. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Boîtier aérosol métallique revêtu de PP ou de PE ou de PET de contenance 250, 300, 350, 400, 500 ou 600 mL |

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

La surface traitée des murs et plafonds ne doit pas excéder 10% de la surface au sol, ce qui correspond à 20 m² de surface traitée pour 100 m² au sol, en fonction du niveau d'infestation aux endroits où les mouches sont retrouvées. Ne pas dépasser 6 applications par an.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Insecticide en milieu rural (bâtiments d'élevage, fermes), non-professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouche domestique |

| | |
|--|--|
| | <p>Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Stomoxys calcitrans</p> <p>Nom commun: autre: Mouche des étables</p> <p>Stade de développement: adultes</p> |
| Domaine(s) d'utilisation | <p>utilisation en intérieur</p> <p>Interieur : bâtiments d'élevage, fermes</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée: Traitement localisé avec un aérosol placé à 30 cm de la surface à traiter</p> |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | <p>Taux d'application: Appliquer 16 g de produit / m² correspondant à 3 secondes de pulvérisation par mètre linéaire. Traiter jusqu'à un maximum de 10% des murs et plafonds en fonction du niveau d'infestation aux endroits où les mouches sont retrouvées.</p> <p>Efficacité résiduelle jusqu'à 6 semaines.</p> <p>Dilution (%): 0 Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 6 applications maximales par an.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Boîtier aérosol métallique revêtu de PP ou de PE ou de PET de contenance 100, 150, 200 ou 250 mL |

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- La surface traitée des murs et plafonds ne doit pas excéder 10% de la surface au sol, ce qui correspond à 20 m² de surface traitée pour 100 m² au sol, en fonction du niveau d'infestation aux endroits où les mouches sont retrouvées. Ne pas dépasser 6 applications par an

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le produit doit être appliqué en intérieur, sur les surfaces infestées où les mouches se posent.
- Cibler l'application dans les zones où les mouches se rassemblent ou se posent (zones murales chaudes, cloisons, piliers, encadrements de fenêtres, canalisations, extérieur des mangeoires, fenêtres, portes, poutres de toit, avant-toits, encadrements de portes, conduites électriques, rampes d'arrosage, etc.).
- Les zones traitées doivent être ré-inspectées après 2 – 3 semaines. En cas d'infestation initiale sévère, une seconde application peut être requise, particulièrement si le premier traitement n'a pas été optimisé ou si certains endroits où se posent les mouches avaient été omis.
- Laisser sécher le produit avant la ré-entrée des personnes ou des animaux dans les zones traitées.
- Activité résiduelle : l'activité résiduelle du produit varie en fonction de la propreté et de la nature des surfaces traitées. Pour conserver une activité résiduelle jusqu'à 6 semaines, les surfaces traitées ne doivent pas être nettoyées (mouillées) pendant cette période, mais retirer les mouches mortes régulièrement est recommandé. Le nettoyage humide des surfaces traitées est recommandé seulement après avoir obtenu l'efficacité désirée.
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.
- Pour les professionnels :

Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter le traitement. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme visé, le moment des applications et les zones à traiter.

- Pour les non-professionnels :

Si l'infestation persiste contacter un professionnel.

- Pour éviter le développement de résistance :

- Lire attentivement l'étiquette et bien respecter toutes les instructions.
- Ne pas [utiliser/appliquer] le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance ou d'identifier une résistance potentielle.
- Informer le détenteur de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Éviter de respirer les aérosols.
- Assurer une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou ouverture des portes et fenêtres). Minimiser la présence dans la zone traitée.
- Ne pas appliquer directement sur les animaux.
- A utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.
- Ne pas utiliser à proximité des animaux domestiques ou d'élevage.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison /un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.
- En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Informations au personnel de santé / au médecin: Initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation: 3 ans.
- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Protéger de la lumière du soleil. Ne pas stocker au-dessus de 40 °C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- Ce produit contient du dinotéfurane qui est dangereux pour les abeilles.